	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 1 décembre 2023	N° 2023-621

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PEScina à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOULET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 1 décembre 2023	<i>Délibération</i>
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	<i>N° 2023-621</i>

Les Restos du cœur / Concert 2024 des Enfoirés - Subvention d'aide à une manifestation - Convention - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'association les Restaurants du cœur – les relais du cœur

Les Restos du Cœur sont une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis le 7 février 1992 sous le nom officiel "Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur". Elle a pour but "d'aider et d'apporter assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes."

Depuis la création de l'association par Coluche en 1985, des dizaines de milliers de bénévoles des Restos du Cœur luttent contre la pauvreté sous toutes ses formes. Durant la première campagne, les Restos ont servi 8,5 millions de repas. En 2022 - 2023, ce sont près de 170 millions de repas qui ont été distribués.

Le concert des Enfoirés

En 1985, Coluche forme la première bande d'Enfoirés avec les interprètes de la « Chanson des Restos ». Souhaitant aller plus loin dans leur soutien à l'association, cinq Enfoirés (Jean-Jacques Goldman, Michel Sardou, Johnny Hallyday, Véronique Sanson et Eddy Mitchell) décident en novembre 1989 de partir en tournée dans sept grandes villes de France.

Une soirée des Enfoirés aura ensuite lieu chaque année à travers les villes possédant des salles de fortes capacités pour accueillir un nombre croissant de célébrités de tous horizons qui se produisent gracieusement pour que ces soirées soient de réels succès.

Une véritable ruche s'active tous les ans pour organiser ce gigantesque événement à moindre frais. Qu'ils soient prestataires, partenaires ou techniciens, chacun participe à ce que les concerts rapportent le plus de ressources aux Restos du Cœur : les directeurs de salles mettent le lieu à disposition gracieusement, les compagnies de transports offrent des billets de train ou d'avion, les groupes hôteliers logent les équipes à très bas tarifs, les municipalités accueillant les concerts participent elles aussi à ces efforts.

Les concerts des Enfoirés et la vente des CD et DVD constituent une part importante des ressources de l'association. Grâce au bénévolat des artistes et aux diffuseurs choisis chaque année à partir d'un appel d'offres exigeant, les Enfoirés ont permis de rapporter aux Restos 11,3 millions d'euros sur l'exercice 2021-2022.

Les enfoirés, c'est :

- Un appel d'offres auprès des grandes chaînes TV, radios, maisons de disque pour la diffusion des concerts et la commercialisation des CD/DVD
- Le plus grand spectacle de variété en France et dans le monde organisé par une association caritative
- Une direction artistique gérée bénévolement Plus de 150 partenaires et de 600 personnes (dont 285 bénévoles) qui œuvrent chaque année sur l'événement
- Des concerts qui se jouent à guichet fermé
- Une émission TV qui bat tous les records d'audience chaque année (hors information et événements sportifs majeurs)
- Des ventes de CD et DVD qui restent parmi les plus fortes du marché

Ainsi, lorsque la puissance publique verse 1 euro aux Restos du Cœur, l'association déploie plus de 6 euros de moyens sur le terrain. L'aide publique aux restos est un investissement « social » pérenne à forte plus-value. Grâce à cet effet multiplicateur supérieur à 6, la dépense publique au profit des Restos du Cœur constitue un investissement pérenne porteur d'une forte plus-value économique mais aussi sociale, humaine, symbolique et territoriale.

Chiffres clefs des deux dernières campagnes

37ème campagne 2021 – 2022

1,1 million de personnes accueillies dont 110 000 bébés de moins de 3 ans
 142 millions de repas distribués
 1,9 million de contacts auprès des gens de la rue
 70 000 bénévoles + 27 000 bénévoles occasionnels

38ème campagne 2022 – 2023

L'inflation et la crise énergétique ont violemment percuté les plus démunis. Sur les trois premiers mois de campagne, les Restos du Cœur ont enregistré :

+ 22% de personnes accueillies par rapport à l'année précédente
 + 25 % de contacts sur les seules activités de rue
 + 16% de bébés de 0 à 3 ans.

Sur l'exercice 2022 – 2023, les Restos du cœur auront distribué environ 170 millions de repas

En janvier 2024, les Enfoirés se produiront à l'Arkéa Arena à Floirac.

Calendrier prévisionnel :

Du lundi 8 janvier au mardi 23 janvier 2024 : montage de la scène, préparation et installation (régies, coulisses...), répétitions, démontage

Du mercredi 17 janvier au lundi 22 janvier 2024 : 7 concerts dont deux le dimanche 21 janvier 2024

Mars : Diffusion TV, vente CD/DVD/produits dérivés

Accueillir cet évènement unique sur le territoire métropolitain participe au rayonnement et à l'attractivité de l'agglomération et renforce l'image solidaire du territoire et de la collectivité.

Plan prévisionnel de financement

Bordeaux Métropole est sollicitée cette année par l'association les Restaurants du cœur – les relais du cœur pour un soutien financier de 25 000 € pour un montant de dépenses prévisionnelles de 985 880 €.

Le budget prévisionnel de la manifestation est détaillé en annexe 2 de la convention.

Il est à noter qu'au regard du modèle des Restos du cœur, dont l'objet est de récolter des fonds, le budget ne présente pas d'équilibre entre les dépenses et les recettes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions des articles L.1611-4 et L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération de Bordeaux Métropole n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences, et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires métropolitains » ;

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

VU la demande formulée par les Restaurants du cœur – les relais du cœur en date du 10 juillet 2023 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le projet des Restaurants du cœur – les relais du cœur vise notamment au rayonnement solidaire de la métropole.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 25 000 € en faveur des Restaurants du cœur – les relais du cœur pour l'organisation de leurs concerts à l'Arkea Arena à Floirac ;

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2023, chapitre 65, article 65748, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BICHET, Monsieur BOBET, Monsieur ALCALA, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame HELBIG, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Madame PAVONE, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 DÉCEMBRE 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>la Vice-présidente,</p> <p>Madame Brigitte BLOCH</p>
---	--